



BULLETIN MUNICIPAL

30, rue de l'Église, Case Postale 40
Saint-Simon-de-Rimouski (Québec) G0L 4C0

Téléphone : 418-738-2896

Courriel : admin@st-simon.qc.ca Site Internet : www.st-simon.qc.ca

La seule limite dans l'accomplissement de nos réalisations de demain est nos doutes d'aujourd'hui. – Franklin D. Roosevelt

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 mai 2018

Étaient présents : M. Wilfrid Lepage, maire et président d'assemblée
M. Dany Larrivée, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier

Les conseillers : M^{me} Jacqueline D'Astous M. Pierre Barre
M^{me} Guylaine Gagnon M. Clément Ouellet
M. Raymond Lavoie M. Christian Toupin

Comptes de mai
87 466,87\$

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Règlement 2018-03 concernant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus

18-R-110 : Article 3 : Pour l'exercice financier 2018, le traitement annuel du maire sera de 6000,00 \$ à titre de rémunération de base et de 3000,00 \$ à titre d'allocation de dépenses pour un traitement total de 9000,00 \$.

Article 4 : Pour les années subséquentes du présent mandat, le montant mentionné à l'article 3 sera indexé pour chaque exercice financier en se basant sur l'indice des prix à la consommation produit par Statistique Canada.

Article 5 : La rémunération de base de chacun des conseillers correspond au tiers (1/3) de celle du maire, soit d'un traitement annuel de 2000\$ à titre de rémunération de base et de 1000\$ à titre d'allocation de dépenses pour un traitement total de 3000\$.

Article 6 : Pour l'exercice financier 2018, la rémunération de base et l'allocation de dépenses sont rétroactives au 1^{er} janvier 2018.

Il est proposé par M. Pierre Barre, conseiller, adopté et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement 2018-03 concernant la rémunération des élus. Le règlement 2018-03 entre donc en vigueur à compter du 7 mai 2018, lors de l'adoption du règlement. Selon la loi, les modalités présentées s'appliquent de façon rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dérogation pour les travaux routiers de nuit sur la route 132 prévus par le Ministère des Transports du Québec à l'été 2018

18-R-112 : Le Ministère des transports du Québec demande l'autorisation d'exécuter des travaux de nuit aux extrémités de la Municipalité, soit sur la section ouest de la route 132 près du tronçon à trois voies, sur une distance de 2,55 km ainsi que la section est de la route 132 près de l'intersection du chemin Saint-Simon/St-Mathieu sur une distance de 2,21km (travaux prévus pour la mi-août).

Des travaux de nuit sont envisagés par le Ministère des Transports du Québec afin d'écourter la durée des travaux et de minimiser les impacts et les problèmes de circulation pouvant survenir sur la route 132 en période estivale. Compte tenu que ces travaux visent à réparer une portion significative de la route 132,

Il est proposé par M. Clément Ouellet, conseiller, résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Ministère des Transports du Québec à effectuer des travaux de réparation de nuit sur la route 132 au cours des périodes mentionnées.

Réparation d'équipements à l'installation de traitement des eaux usées et de l'eau potable

18-R-114 : la pompe de secours à l'installation de traitement des eaux usées a subi une infiltration d'eau dans son mécanisme et des réparations doivent être effectuées afin de la rendre à nouveau fonctionnelle. Les coûts sont évalués à 1500\$.

18-R-115 : Le remplacement de deux flottes à l'usine de traitement de l'eau potable devra également être effectué, puisque cette pièce d'équipement permet de contrôler et de calculer le débit d'eau traitée et permet une analyse plus juste de la consommation et de la production d'eau potable. La dépense est évaluée entre 250 et 300\$ pour chacune des flottes. Le coût de l'installation reste à déterminer.

BABILLARD

M^{me} Sarah Gauvin, inspectrice en bâtiment et en environnement, sera présente les mardis de 8h00 à 16h30.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE M^{me} GAUVIN SERA ABSENTE CE MARDI 22 MAI 2018. DE RETOUR À L'HORAIRE HABITUELLE, SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT, DÈS LE 29 MAI.

Aux propriétaires d'animaux de compagnie

Le printemps a fait apparaître de nombreux petits cadeaux désagréables dans nos rues et nos espaces publics. Nous tenons à vous sensibiliser au fait de ramasser les excréments de vos animaux lors de vos balades, que ce soit en hiver ou en été. Nous vous informons que le fait de ne pas ramasser les excréments de votre animal ou d'en déposer sur un domaine public est passible d'amende en vertu du *Règlement 99-SQ-04 concernant la garde d'animaux* applicable par les employés municipaux ainsi que par la Sûreté du Québec. Nous comptons sur votre collaboration !

CALENDRIER DES COLLECTES 2018

Collecte de mai



1^{er} et 22 mai



2, 16 et 30 mai



1^{er}, 15 et 29 mai

Collecte de juin



12 juin



13 et 27 juin



12, 19 et 26 juin

OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANT(E)

Aide-jardinier pour le parc Croc-Nature de Saint-Simon

Critères : être âgée entre 15 et 30 ans et aux études à l'automne 2018

Durée : 6 semaines à 30h/sem. **Salaire :** 13\$/h

Qualités recherchées : autonomie, entregent, bonne forme physique

Si cet emploi vous intéresse, envoyez votre c.v. d'ici le 25 mai à M^{me} Chantal Despatis
chantal_despatis@hotmail.com (418) 738-2580

REBUS ISSUS DE RÉNOVATIONS ET DE CONSTRUCTION : HOP À L'ÉCO-CENTRE !

Prévoyez-vous rénover cet été ? Saviez-vous que la majorité de vos matériaux de construction, de rénovation ou de démolition (CRD) sont valorisables ? Cet été, prévoyez le coup ! Évitez l'enfouissement en apportant vos matériaux aux éco-centres.

Matériaux CRD : portes, fenêtres, bains, éviers, etc. **Matériaux secs :** gypse, bardeau de cèdre, vitre, miroir, céramique, masonite, planchers flottants, etc. (*coût pour la disposition du bardeau d'asphalte : 1\$/pied cube)

Résidus domestiques dangereux : huile, solvants, peinture, produits d'entretien ménagé, etc.

Disposez de vos matières à l'éco-centre de Trois-Pistoles, service gratuit pour les citoyens jusqu'à concurrence d'environ 3 remorques (200 pieds cube)

OÙ ? : 2, route à Cœur, Trois-Pistoles, G0L 4K0 ouvert de mercredi à samedi, de 8h à 12h et de 13h à 16h du 11 avril au 10 novembre 2018.

Site web : www.recuperationdesbasques.com courriel : recuperationdesbasques@bellnet.ca tél. : (418) 851-1366

À noter que le conteneur à ordures offert par la Municipalité est destiné aux ordures ménagères des habitations ne bénéficiant pas de service de collecte d'ordures. LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET LES OBJETS RÉUTILISABLES NE DOIVENT PAS SE RETROUVER DANS CE CONTENEUR. Chaque conteneur rempli ainsi de façon abusive engendre des coûts supplémentaires à la Municipalité. Nous comptons sur votre collaboration.

BON VOISINAGE

Le beau temps qui arrive annonce le retour des travaux printaniers et, parfois, des différends entre voisins.

Le Ministère de la Justice met, à la disposition des citoyens, un dépliant informatif portant sur dix sujets qui peuvent être la source de problèmes entre voisins. Ce document fait état des droits et des responsabilités de chacun pour maintenir de bonnes relations de voisinage.

De l'information plus détaillée sur les rapports de voisinage est également disponible sur le site web du ministère au www.justice.gouv.qc.ca. Des dépliants, déposés dans divers points de service dans la municipalité, seront mis à votre disposition sous peu. Pour plus d'information : 1-866-536-5140 ou 418 644-2510.

Prochaine réunion du Conseil municipal et présentation des états financiers 2017 :
4 juin 2018, 19h30 (salle Ernest-Lepage)